



Formulaire de demande de subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Pour favoriser les modes de déplacement doux et notamment l'usage de véhicules adaptés à la circulation en milieu urbain, la Ville de Saint-Mandé a instauré un dispositif d'aide à l'achat de deux-roues électriques.

Il s'agit d'une subvention fixée à 30 % du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique (VAE), dans la limite de 300 € TTC par véhicule neuf acheté. Cette offre s'adresse aux habitants de Saint-Mandé.

Les vélos doivent être obligatoirement achetés pendant la durée d'application de la campagne de subventions (sur justificatif de facture à partir du 1^{er} septembre 2015). Les subventions seront versées dans la limite des crédits disponibles.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

N° de dossier : Date de réception :

Montant de la subvention demandée :

Suite du dossier :

accepté

retourné : budget épuise
 dossier incomplet

refusé : non résident Saint-Mandé
 facture antérieure au 1^{er} septembre 2015
 autre (préciser) :

INFORMATIONS RELATIVES AUX BENEFICIAIRES :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date :

Signature :

LES DOCUMENTS A COMPLETER ET A FOURNIR

Le demandeur de subvention devra remettre les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande de subvention dûment complété (y compris l'attestation sur l'honneur et le règlement ci-joints),
- Le questionnaire mobilité rempli,
- La copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique (postérieure au 1^{er} septembre 2015) datée et nominative, établie à l'adresse du demandeur de la subvention
- Une copie du certificat d'homologation du VAE (NF EN 15194),
- Une copie de pièce d'identité du demandeur,
- Une copie de justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF/gaz ou une facture d'opérateur téléphonique....à l'exception des attestations d'hébergement),
- Une copie de la taxe d'habitation N-1,
- Un relevé d'identité bancaire.

A retourner à :

Mairie de Saint-Mandé
Services Techniques
Hôtel de Ville
10, Plance Charles Digeon
94160 SAINT-MANDE

ou par mail : techniques@mairie-saint-mande.fr

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné. Les dossiers sont instruits par ordre d'arrivée, dans la limite des crédits disponibles.

Renseignements : accueil des services techniques au **01 49 57 78 80**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Je m'engage sur l'honneur à :

- Ne percevoir qu'une seule subvention par foyer fiscal pour toute la durée du dispositif, y compris sa reconduction.
- Ne pas revendre ou de céder ledit vélo dans les trois ans sous peine de restituer la subvention perçue.

Fait à

Le

Signature du demandeur :

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Article 1 : Vélo à assistance électrique

Sont concernés par le dispositif d'aide de la Ville de Saint-Mandé, les vélos à assistance électrique définis par la réglementation en vigueur au sens de la directive européenne n°2002/24/CE du 18 mars 2002, homologués NF EN 15194. Le certificat d'homologation est exigé pour l'attribution de la subvention municipale.

Article 2 : Bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf les habitants résidant depuis au moins 1 an à Saint-Mandé, âgés de plus de 18 ans. Pourra bénéficier de la subvention, seul l'acquéreur d'un VAE pour son propre usage. Les professionnels sont exclus du dispositif.

Un foyer fiscal (même nom, même adresse) pourra bénéficier d'une seule aide municipale à l'achat d'un VAE pour toute la durée du dispositif, y compris sa reconduction.

Article 3 : Montant de la subvention

Le montant de la subvention pour l'achat d'un VAE neuf est calculé sur la base de 30% du coût d'achat TTC. Ce montant est plafonné à 300 €.

Article 4 : Conditions de versement de la subvention

Le versement de la subvention est subordonné à la production d'un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande de subvention dûment complété (y compris l'attestation sur l'honneur et le règlement ci-joints),
- Le questionnaire mobilité rempli,
- La copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique (postérieure au 01/09/2015) datée et nominative,
- Une copie du certificat d'homologation du VAE (NF EN 15194),
- Une copie de pièce d'identité du demandeur,
- Une copie de justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF/gaz ou une facture d'opérateur téléphonique....à l'exception des attestations d'hébergement),
- Une copie de la taxe d'habitation N-1,
- Un relevé d'identité bancaire.

Pour information : Le délai de versement de la subvention est de deux mois à compter de la date de réception du dossier de demande de subvention.

Article 5 : Durée du dispositif

Le dispositif est institué pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2015.

Il pourra être reconduit, suspendu ou modifié suivant les résultats de l'évaluation réalisée à l'issue de cette période à partir du questionnaire « mobilité ».

Article 6 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le VAE dans un délai de trois ans suivant l'attribution de la subvention municipale sous peine de restituer la subvention perçue à la Ville de Saint-Mandé.

Le bénéficiaire s'engage à justifier, sur simple demande de la Ville de Saint-Mandé qu'il est toujours en possession du VAE.

Fait à Le

Signature du demandeur :



QUESTIONNAIRE « MOBILITE »

Afin de mieux vous connaître et éventuellement nous permettre d'ajuster le dispositif à vos besoins, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de la subvention pour l'achat d'un VAE proposé par la Ville de Saint Mandé ?

- Communication de la Ville (BMO, site internet)
- Salon du Déplacement Durable
- Autre source (précisez) :

Vous êtes : un homme une femme

Votre âge : 18 – 34 ans 35 - 54 ans 55 – 64 ans 65 ans et +

Votre profession :

Vous utilisez le plus souvent :

- les transports en commun
- une voiture
- un deux-roues motorisés
- un vélo

Vous disposez déjà :

- d'une voiture
- d'un deux-roues à essence
- d'un vélo

Vous utiliserez votre deux-roues électrique pour des trajets :

- loisir
- courses / démarches
- domicile-travail quotidien
- domicile-travail occasionnel

Ce deux-roues électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

- non
- oui : lequel :

Vous allez garer votre deux-roues électrique dans :

- la rue
- un parking
- une cour

Auriez-vous acheté un VAE sans la subvention municipale ?

- oui
- non

Remarques et suggestions :